



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : Générale  
30 janvier 2009

Français  
Original : Anglais



**Groupe de travail à composition non limitée des Parties au  
Protocole de Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone**

Vingt-neuvième réunion  
Genève, 15-18 juillet 2009

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
3. Questions découlant du rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2009 :
  - a) Présentation du rapport d'activité du Groupe pour 2009;
  - b) Examen des demandes de dérogation pour utilisations essentielles pour 2010 et 2011;
  - c) Rapport du secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sur l'état des accords visant à convertir des usines de fabrication d'inhalateurs-doseurs dans les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (décision XX/4);
  - d) Campagne de production de chlorofluorocarbones pour les inhalateurs-doseurs (décision XX/4);
  - e) Présentation et examen des demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2010 et 2011;
  - f) Présentation et discussion du rapport intérimaire du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les applications du bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition (décision XX/6);
  - g) Etude exploratoire des solutions de remplacement possibles des hydrochlorofluorocarbones dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation, dans les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 dans une situation particulière (décision XIX/8);

- h) Mise à jour de l'étude des déséquilibres régionaux prévus dans l'offre de halons 1211, 1301 et 2402 et des mécanismes qui pourraient permettre d'améliorer les prévisions de ces déséquilibres et de les atténuer (décision XIX/16);
  - i) Drogations pour utilisations en laboratoire et à des fins d'analyse (décisions XVII/10 et XIX/18);
  - j) Présentation, par le Groupe de l'évaluation technique et économique et par le Comité exécutif du Fonds multilatéral, des progrès accomplis dans la réduction des émissions provenant des utilisations de substances réglementées comme agents de transformation et examen des recommandations du Groupe sur les demandes de dérogation pour utilisations de substances réglementées comme agents de transformation (par. 100 du rapport de la vingtième Réunion des Parties au Protocole de Montréal);
  - k) Autres questions découlant des rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique;
- 4. Gestion écologiquement rationnelle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en réserve (décision XX/7);
    - a) Rapport des coprésidents de l'atelier;
    - b) Examen des mesures possibles.
  - 5. Présentation et discussion du compte rendu des débats qui ont eu lieu lors du dialogue sur les substances à potentiel de réchauffement global élevé proposées en remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (décision XX/8);
  - 6. Prise en compte des stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone au regard du respect du Protocole (décision XVIII/17).
  - 7. Propositions d'ajustement au Protocole.
  - 8. Propositions d'amendement au Protocole.
  - 9. Questions diverses.
  - 10. Adoption du rapport.
  - 11. Clôture de la réunion.
-